

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 15 décembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **12 décembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **14**

Date de la convocation : **06/12/2022**

Etaient présents : BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, PONCE Jérémy, VIOSSAT Karine.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, MOLIN Jonathan, VIGNON Henry.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2022-12-02 VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame Barbara GUICHARD, adjointe aux finances informe les élus de l'obligation pour les communes de procéder périodiquement à des vérifications de sécurité des bâtiments communaux recevant du public et certaines installations techniques notamment sur les installations électriques, de gaz, aires de jeux...

Le contrat actuel arrivant à échéance et afin d'améliorer le suivi de ces contrôles périodiques et afin d'éviter des oublis, il a été décidé de lancer une consultation pour un contrat de vérifications réglementaires périodiques des différents bâtiments communaux et équipements (sportifs et espaces jeux).

Ces vérifications font l'objet d'un rapport complet mentionnant les constatations effectuées et les résultats obtenus.

Une consultation a été lancée auprès de APAVE sis à VALENCE et de BUREAU VERITAS sis à VALENCE pour objet la réalisation de missions de vérifications et de contrôles périodiques dans les bâtiments communaux.

Prestations	APAVE	BUREAU VERITAS
Vérification installations électriques	630.00	2360.00
Diagnostic surtensions et de leurs effets sur les installations électriques	180.00	
Vérification installations thermiques		250.00
Vérification de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles	195.00	250.00
Vérification tracteur	130.00	110.00
Vérification aire de jeux enfants	325.00	175.00
Vérification skate park	210.00	175.00
Vérification Agrès	162.50	245.00
Vérification mur escalade	210.00	
Vérification buts sportifs panier basket	175.00	250.00
Frais de gestion administrative		100.00
Montant global prestations annuelles € HT	2 217.50	3 915.00

Après analyse des offres, Madame Barbara GUICHARD propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société APAVE pour un montant de 2 217.50 € H.T.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société APAVE domiciliée 42G Avenue des Langories – 26000 VALENCE concernant les vérifications périodiques règlementaires des bâtiments communaux et équipements (sportifs et espaces jeux) pour un montant annuel de 2 217.50 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le contrat avec la société APAVE pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 15 décembre 2022.

Le Maire,
F. BAR

